



# PLANTATIONS D'ARBRES



CAMPAGNE HIVER 2024 - 2025

---

Participer à la campagne de plantations d'arbres de la Ville d'Angers, c'est contribuer au confortement de la canopée de la première ville verte de France, dans un objectif de qualité de vie des Angevins, de lutte contre le changement climatique et de renforcement de la biodiversité.

## Canopée urbaine de demain

Angers, 1<sup>ère</sup> ville verte de France, avec 34% d'espaces de «nature» accessibles au grand public, a la volonté de conforter le végétal dans la ville afin de répondre aux enjeux de lutte contre le changement climatique et de diminution de la biodiversité.

Aussi, l'ambition de la ville est de continuer à développer son patrimoine arboré, dont les bienfaits ne sont plus à démontrer ; 150 000 arbres seront plantés sur la période 2019 - 2025.

## Arbre signal / arbre de rue

**Arbre signal** : un arbre signal a pour but de devenir un repère dans le paysage urbain du fait de son envergure, de son essence, de sa place dans la ville.

**Arbre de rue** : les arbres de rue vont venir compléter une trame déjà conséquente pour aider à lutter contre les îlots de chaleur notamment.

## Pourquoi planter des arbres ?

L'arbre rend de nombreux bienfaits appelés «services écosystémiques» et contribue à répondre à de grands enjeux des territoires :

- le rafraîchissement du climat urbain
- le support et maintien de la biodiversité
- la régulation de la qualité de l'air
- la désimperméabilisation des sols
- la captation du dioxyde de carbone
- la qualité du paysage et du cadre de vie
- le maintien et à la structure des sols.

## Où ?

La plantation de ces arbres s'effectue dans toute la ville (dans les parcs, jardins, squares, places, rues...). L'objectif est de planter des arbres dans chaque quartier de la ville afin d'améliorer son cadre de vie.

## Actions déjà amorcées

Des plantations d'arbres ont déjà été réalisées depuis 2019 avec :

- 283 arbres signaux,
- 302 arbres de rue,
- 477 arbres fruitiers.



Budget : **400 000 €**  
Mécénat souhaité : **120 000 €**

UNE ACTION



mise en œuvre par



Photos : © Dir. Parcs, pardsins et paysage / Ville d'Angers